

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME

THOMAS CHAPPAIS, Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

PROPOS DIVERS

(De l'Univers.) (SUITE ET FIN)

Je pourrais continuer indéfiniment cette énumération. Peut-être aurais-je dû, pour être complet, dire quelques mots des mélodies qui conviendraient en cas de divorce; mais il faut se borner. J'en ai assez dit pour montrer quel magnifique avenir est réservé à l'invention de M. Henry Defert. Le temps fera le reste.

Tout le monde connaît le Médecin malgré lui. Sganarelle n'a d'autre désir en ce monde que de travailler à ses heures, de boire son sou, et de battre sa femme quand il lui en prend ses fantaisies. Un beau jour, survinrent des gens qui veulent qu'il soit médecin. D'abord il s'en défend, mais on insiste, les coups de bâton se mettent de la partie, et Sganarelle, qui a la même naturelle horreur des coups qu'ont avant lui son ancêtre Panurge, consent à être médecin pour n'être point battu.

Cette histoire, je l'avoue m'avait toujours paru peu vraisemblable. Aujourd'hui je ne la juge plus ainsi. Il m'arrive en effet d'une grande ville de province une histoire tout extraordinaire et qui pourrait s'appeler: le Bibliothécaire malgré lui.

Ce Sganarelle était, comme feu Jérôme Paturot, à la recherche d'une position sociale. Modeste en ses desirs, il n'aspirait pas à gouverner l'Etat; il ne voulait être ni député, ni gabelou, ni rat de cave; il ne demandait ni trésorerie générale, ni pension du deux Décembre, ni bureau de tabac; et on l'eût beaucoup surpris, selon toute apparence, si on lui avait proposé un ruban violet, rouge ou vert. Son ambition n'allait qu'à vouloir être concierge de quelque établissement public, et de finir ses jours dans une loge bien close, entre son chien et sa chatte.

Justement le poste de concierge venait de vaquer à la bibliothèque; l'occasion était magnifique. Sganarelle se mit en campagne, et fit jouer toutes les influences dont il pouvait disposer. Malheureusement la loge vacante était très convoitée. Les députés avaient un candidat; les sénateurs en patronaient un autre, le préfet en poussait un troisième; la pauvre Sganarelle resté seul contre trois, voyait s'évanouir la bienheureuse loge comme un mirage impossible à saisir.

Un puissant qui lui voulait du bien le fit venir chez lui.

—Vous ne serez jamais, lui dit-il, concierge de la Bibliothèque. Mais il ne tient qu'à vous de devenir bibliothécaire. La poste est vacante, acceptez-le.

—Mais, dit l'autre, je n'entends rien à ces fonctions.

—Cela n'y fait rien, vous serez bibliothécaire.

—Je n'ai pas fait d'études suffisantes...

—Vous serez bibliothécaire.

—Je sais tout juste lire et écrire.

—Bibliothécaire ou la mort. Devant cette obstination bienveil-

lante Sganarelle jugea inutile de pousser la scène jusqu'aux coups de bâton. Il se résigna, et je trouve qu'il fit bien. Présentement il est bibliothécaire au même titre que le vieux pornographe et sinécouriste Louis Ulbach, que Lockroy, toujours vaudevilliste, a chargé de représenter les lettres françaises à l'Exposition universelle de 1889.

Cette histoire m'en rappelle une autre, non point tout à fait pareille, mais qui a aussi son côté piquant.

C'était au temps où l'opportunisme florissait; à autant dire que la chose ne date pas d'hier.

Un jeune homme de la suite de Gambetta, non compagnon, un peu sceptique, mais plein d'esprit, venait d'être nommé député de la Corse. Ce qu'il lui avait fallu promettre pour obtenir ce résultat, personne au monde, pas même lui, n'eût pu le dire avec exactitude. Il promettait, sachant très bien qu'en matière électorale, comme dit le proverbe, promettre et tenir font deux, et qu'après l'élection faite, autant en emporte le vent.

La Corse toutefois est un pays que l'on ne séduit point par des promesses générales et des programmes à panache. Ces insulaires sont des esprits simples, mais pratiques pour qui le moindre ducaton vaut mieux que le plus beau traité de philosophie politique.

La question sociale, la péréquation de l'impôt, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et autre calembredaines grandioses avec lesquelles ailleurs on entraîne les masses, dans le maquis ne trouvent point d'écho. Le candidat qui l'emporte nécessairement, c'est celui qui promet et semble pouvoir donner le plus de justices de paix, le plus de bureaux de tabac, et surtout le plus de places dans le corps des sergents de ville.

Le jeune député dont je parle avait promis énormément de justices de paix. On ne saurait croire combien la fureur de juger ses semblables s'est propagée en France depuis Perrin Bandin. De fait, rentré à Paris, il en donna quelques unes, mais tout à un terme en ce bas monde, et il vint un beau matin où la chancellerie se montra récalcitraute et ne voulut plus rien donner. L'électeur cependant s'impatientait, au loin dans son île.

Il avait vu couler les jours, les semaines et les mois; et il ne voyait rien venir; il se demandait si son député ne se moquait pas de lui. Ses lettres, d'abord cordiales, devenaient amères, agressives, menaçantes même; il ne parlait rien moins que de prendre le paquebot et de faire sur le continent une descente dont on se souviendrait.

Plus fidèle en ses menaces que l'autre en ses promesses, il débarqua un beau jour à Paris, prit un fiacre et se fit conduire chez son ingrat élu.

Le premier choc fut dur. Bientôt pourtant on s'apaisa, sur la promesse que fit le député de courir les mi-

nistères avec son candidat et de ne le point quitter qu'il n'eût en poche sa justice de paix. Mais d'abord il fallait déjeuner; on déjeuna aux frais du député, bien entendu. Puis on partit pour la chancellerie. Déception! Le garde des sceaux était au conseil des ministres. Il avait bien son chef de cabinet, mais les jeunes gens ne comprennent pas toujours pas toujours les choses, et d'ailleurs il vaut mieux s'adresser, comme on dit, au bon Dieu qu'à ses saints.

C'était d'ailleurs l'avis du candidat, qui pour tuer le temps, consentit à aller faire un tour au Bois.

Le député lui en fit les honneurs et, sur une pelouse du Jardin d'acclimatation, lui fit admirer je ne sais quelle caravane venue d'un pays de l'Afrique équatoriale, où l'on ne connaît ni suffrage universel, ni chancellerie, ni justice de paix.

"Hélas! pensait-il en lui-même que ne suis-je député de cet heureux pays!"

Cette promenade avait creusé l'insulaire; on dina bien, puis on alla finir la soirée dans un théâtre du boulevard, après quoi l'insulaire alla se coucher, promettant à son député d'être chez lui le lendemain, dès l'aurore.

Le renonce à vous conter par le menu les journées qui suivirent, et les diners au restaurant, et les soirées au théâtre, et les matinées dans les antichambres, et la garde des sceaux qui, pareil à Mme Benoiton, n'était jamais chez lui.

"Parbleu, disait ironiquement l'insulaire voilà, des sceaux bien gardés!"

Il faisait cette réflexion irrespectueuse, à la fin d'un excellent déjeuner dont le député à ce moment là même était en train de régler l'addition.

L'addition montait à 18 francs; le député jeta sur la table et dit négligemment au garçon: "Gardez le reste."

—Bigre! s'écria l'électeur, vous lui donnez un joli pourboire.

—Dame, répliqua l'autre, je donne ce que donne tout le monde.

—Mais alors, savez-vous que ce gaillard-là gagne beaucoup d'argent?

—Pas mal, en effet.

—Mais encore?...

—Huit à dix mille francs par an, peut être.

—Huit à dix mille francs! Mais un juge de paix n'en gagne que deux mille!...

—Oui, mais il y a l'honneur, la considération, le droit de porter la robe...

—Etes-vous bien dans l'établissement?

—Pas mal, mais où voulez-vous en venir?

—A ceci, mon cher député: qu'il vaut mieux gagner 10,000 francs comme juge de paix; et que si vous pouviez me faire admettre comme garçon dans ce café ou dans quelque autre où les pourboires soient aussi bons, je vous tiens quitte de ma justice de paix, et j'envoie promener le garde des sceaux, la chancellerie, et toute la magistrature de France.

Ainsi fut fait. L'électeur est maintenant depuis six ou sept ans dans un des cafés les plus connus du boulevard des Italiens. Il répond ou nom de Jules, et lorsqu'il verse un petit verre ou une demi-tasse, il met dans cette opération vulgaire une majesté qui montre quel magistrat la France a perdu en lui.

La perte cependant n'est pas irréparable. Jules nourrit le secret espoir, une fois sa fortune faite, de quitter le tablier pour la robe, et souvent on le surprend dans les coins, absorbé dans la lecture d'un petit livre, qui est un code.

Le jour n'est pas éloigné peut être où nous verrons Jules procureur général. Nous en avons, parbleu! vu bien d'autres.

Je suis un journaliste qui doit regretter que le jour de Jules ne soit pas encore venu. Ce journaliste est M. Jules Roques, directeur du Courrier français, dont j'ai en déjà l'occasion de raconter à mes lecteurs les infortunes judiciaires.

M. Jules Roques a sous ses ordres une troupe d'artistes pleins de talent, et qu'il dresse à faire de leur talent le plus pornographique usage. Chaque semaine, ce sont des dessins d'une obscénité sans égale, accompagnés d'histoires assorties aux dessins, le tout constituant l'outrage permanent et caractérisé à la morale et à la pudeur publique.

Thémis, pendant longtemps, ferma les yeux sur ces malpropres. Puis un beau jour, et lorsqu'on s'y attendait le moins, elle fit main basse sur le journal et sur le journaliste, et M. Jules Roques, d'abord acquitté en première instance, fut condamné en appel à quatre mois de prison et deux mille francs d'amende. En outre, par voie de conséquence, il était privé de ses droits politiques.

C'était dur, mais non pas trop dur. Toutefois, l'arrêt ayant été prononcé par défaut, M. Jules Roques gardait l'espoir de le faire réformer contradictoirement, et pour préparer les voies à un acquittement, il provoqua dans le monde des arts et de la presse le plébiscite que j'ai raconté jadis et d'où il sortit blanc comme neige tandis que ses malheureux juges en sortaient honnis, conspués et, qui pis est, ridicules.

A mon humble avis, la manœuvre était maladroite: M. Jules Roques le comprit sans doute, car il en inventa une autre absolument inattendue. Il s'avisait tout à coup que la France s'honorait en élevant une statue à Carnot Ier. Dès ce jour sa gazette se transforma. Aux gravures succédèrent des chauvineries. Les nymphes, par trop déshabillées, battirent en retraite devant les volontaires de 92, et à la place des demoiselles du trottoir on ne vit plus que des généraux de Sambre et Meuse avec de longs cheveux retombant sur des collets immenses, des commissaires de la Convention chargeant à la tête des troupes, et des tambours de douze ans blessés à mort en criant: "Vive la République!"

Tout cet attirail démocratique et

guerrier ne pouvait manquer de plaire à Carnot I et de désarmer sa justice. En même temps, la souscription pour la statue marchait rapidement; un concours s'ouvrait; vingt projets étaient exposés à l'école des Beaux Arts, mise par le ministre à la disposition de M. Jules Roques; enfin un jury, exclusivement composé de gens de l'Institut, examinait les maquettes et décernait le prix.

Un si beau zèle patriotique pouvait-il se dépenser en pure perte? Les juges de M. Carnot voudraient-ils noter d'infamie l'organisateur de la gloire de son grand père? Non, cela n'était pas possible. M. Roques s'abritait derrière sa maquette, comme l'esclave antique, menacé de mort par son maître, charchait un refuge derrière la statue de l'empereur. Là il était en sûreté.

Hélas! Messieurs de la Cour n'ont même pas respecté cet asile. C'est hier qu'ils ont statué définitivement et définitivement M. Roques reste condamné à l'amende, à la prison et ce qui s'ensuit.

Voilà un homme qui s'est bien inutilement donné beaucoup de mal. Il lui reste maintenant un espoir, c'est que M. Carnot, qui n'a pas permis que Chambige allât au bagne, ne permette pas davantage que M. Roques aille à Sainte Pelagie.

Notre président est indulgent aux gens de lettres. Si Prado avait été poète décadent ou romancier naturaliste, peut-être en ce moment il cinglerait vers Nouméa, au lieu de dormir sous la neige au cimetière des suppliciés.

PÈDRE LAFABRIE,

LE CHEMIN DE LA RIVE SUD

Depuis longtemps, on réclame la construction d'un chemin de fer sur la rive Sud pour établir une voie de communication plus directe entre cette ville et Québec. Aujourd'hui cette question est agitée plus vivement que jamais et, à ce propos, il est bon de faire remarquer que jusqu'à présent, sous le rapport de subventions pour aider à la construction de chemins de fer, la rive Sud de Saint-Laurent a été moins favorisée que toute autre partie du pays. Jus-

qu'à ces années dernières, les comtés de Huntingdon, Chateauguy, Beauharnois, Chambly, Verchères, Richelieu, Yamaska, Nicolet et Lotbinière étaient privés de communication par chemin de fer; depuis, les comtés entre Chambly et Huntingdon, grâce à l'aide des gouvernements fédéral et local, ont pu profiter des avantages de la construction de chemins de fer dont le besoin se faisait sentir depuis si longtemps. Cependant, entre Saint-Lambert et Lévis, nos gouvernements n'ont presque rien fait pour procurer à ces districts les avantages dont jouissent les autres parties de la province. Si le chemin de fer de Sorel, un des chaînons de la ligne principale, a été construit, c'est grâce à l'énergie de ceux qui s'étaient mis à la tête de cette entreprise et de grands sacri-

fices de leur part et sans aucun aide du gouvernement. Malheureusement, le fardeau est devenu trop lourd pour les actionnaires de la compagnie et, après des instances répétées auprès du gouvernement, on réussit à obtenir des subventions dont le chiffre, toutefois, ne dépassa guère la moitié de celui des crédits votés en faveur des autres compagnies. Ces subventions, cependant, n'ont pas été suffisantes pour pourvoir aux frais d'exploitation et d'entretien de la ligne.

Une nouvelle section de la ligne directe, de Yamaska à St-Grégoire, distance de 28 milles environ, a été subventionnée par les deux gouvernements et est aujourd'hui en voie de construction. Remarquons, toutefois, qu'il faudra y construire deux ponts très dispendieux, dont l'un coûtera, à lui seul, tout autant que la construction des 28 milles; il est donc facile de voir que les subventions accordées généralement ne sauraient assurer la construction de cette voie ferrée. Aucune subvention n'a été votée pour ce qui reste du parcours de cette ligne, soit 80 milles.

Lorsque l'on songe que cette partie du pays comprend les paroisses les plus anciennes comme les plus importantes de la province, on s'étonne de voir que ces paroisses aient été reléguées dans l'oubli depuis si longtemps et privées de voie de communications avec les centres d'affaires du pays.

Outre les ressources agricoles que possède le district dont il est question, il offre encore de grands avantages pour l'exploitation du commerce de bois, avantages dont on n'a pu profiter jusqu'à présent, faute de communication.

Comme voie directe, par la construction de ce chemin de fer, la distance entre Montréal et Lévis serait raccourcie de 20 milles et l'Intercolonial se trouverait en communication directe avec Montréal, et les chemins de fer qui y aboutissent.

Pour toutes ces considérations, nous croyons que nos gouvernements seraient parfaitement justifiables de favoriser autant que possible la construction de cette ligne, en justice pour les districts mentionnés et dans l'intérêt du pays en général.

Agriculture

Comment attacher les enfants à la ferme par la culture des abeilles.

Nous pouvons également intéresser les enfants à la ferme en y introduisant la culture des abeilles, en leur accordant une part des profits réalisés; le fait suivant rapporté par le professeur Cook, dans une réunion de la Société des apiculteurs d'Albany, en est une preuve:

Un fermier de l'état du Michigan, propriétaire d'une ferme assez considérable avait deux enfants qu'il désirait vivement intéresser à son exploitation. Il conçut le projet d'établir quelques ruchers d'abeilles sur sa ferme. Dans l'hiver, il se procura un traité d'apiculture et de concert avec ses deux enfants, il fit une

FEUILLETON DU COURRIER DU CANADA

19 Février 1889—N° 70

LE CRIME

DES

BONDONS

(Suite)

—L'armoire dont il s'agit, ou plutôt la bibliothèque n'a point des panneaux d'un poids tel qu'ils puissent écraser la main d'un homme... Examinez d'ailleurs les caractères de la cicatrice que garde votre frère, et vous y trouverez l'empreinte des crocs aigus de Pluton...

Je n'ai pas vu, je ne sais pas! reprit Léa.

—Votre frère vint à Paris, il avait assassiné, puis volé le notaire, ou plutôt, dépoillé le comte de Montgrand afin de s'assurer tout de suite une facile existence. Votre frère ne pouvait accepter l'idée de suivre la voie de l'honnête Jean Danglès. Il lui fallait tout de suite du luxe et des jouissances. Mais s'il était affamé de vivre comme la plus folle jeunesse de Paris, il gardait assez de prudence pour comprendre que le

changement rapide de sa situation devant au moins se motiver. La Bourse, les affaires lui offraient un moyen sûr de suivre ses penchants, sans danger d'éveiller les soupçons. Le hasard lui fit rencontrer un garçon riche et inoccupé. Pour tout le monde, Danglès mit dans la communauté d'intérêts, son intelligence, et sa capacité; mais en réalité, il versa six cent mille francs.

—Cela ne peut être, fit Léa, six cent mille francs!

—J'ai la copie de l'acte notarié, fit Rémy en tirant un papier de sa poche.

Léa se leva, le regard flamboyant, le mépris aux lèvres.

—Ah! fit elle, vous possédez cette pièce, et sans nul doute elle vous a coûté cher... Ah! vous avez fait à guise la procédure de cette sombre affaire, et vous tenez lieu à la foi des magistrats et de gens de police... Ne voyait-t-il pas un beau rôle en vérité, et croyez-vous que je sois assez naïve pour ne point comprendre le but que vous vous proposez. En vérité vous êtes habile, et vous avez tout prévu, ce vous semble. Le scénario d'un drame ne serait pas mieux charpenté... les six cent mille francs, la blessure à la main... Et vous venez me dire tout cela, à moi, une femme... Ah! quel misérable rôle vous jouez, monsieur Posquères! Prendre une femme par la terreur, obtenir de ses angoisses ce qu'elle

voilà ce matin devant moi, tremblant comme un coupable et pâle comme un mort, ne sachant plus comment boire la coupe de honte que vous approchiez de mes lèvres... —Oh! folle! folle! répéta Rémy en secouant la tête. Après sa sortie violente, Léa s'attendait à une réplique plus terrible encore, mais Rémy secouait la tête et se contentait de la plaider, et cette compassion lui semblait plus effrayante que ne l'eût été sa colère. Du reste, elle venait de jeter dans des phrases incohérentes toute son ironie, toute sa rage et toute sa terreur.

Elle parlait, elle criait, elle riait, comme les gens pleins d'une terreur dont ils ne sont pas maîtres. Le silence de Rémy l'exaspérait. Elle avait besoin d'entendre sa voix, elle avait besoin qu'il rendit ses injures. Rien ne l'épouvantait plus que le calme qu'il conservait.

—Mais défendez-vous donc! lui dit Léa en s'approchant presque menaçante. —Pauvre fille, dit Posquères, vous vous méprenez d'une façon étrange. Je ne viens ici ni pour supplier ni pour menacer, je ne demande rien pour moi, de même que je n'ai rien à craindre... Et voulez-vous savoir pourquoi, Léa? c'est parce que je ne vous aime plus... Léa se mit à rire.

—Déjà! et nous auriez voulu me faire croire... —J'étais sincère, et j'ai souffert de votre refus, mais je suis fier, et votre dédain m'a mérité me blessa d'une façon cruelle. Vous êtes raison, cependant d'être franche, et si dans mon cœur le sentiment que vous avez dédaigné est mort, il me reste assez de dépit pour que, sachant bien comment je serais accueilli, j'aie mieux aimé subir votre colère et vos insultes que de vous attendre dans l'ombre, en frappant tout de suite votre frère... Je ne vous aime plus, cela est bien vrai, mais j'ai le regret des sentiments éteints, et je vous le prouve à cette heure.

—Vous ne m'aimez plus... Vous me haïssez donc?

—Pas d'avantage. La haine est le vice des cœurs qui ne sont pas assez forts pour le pardon. Je remplis un devoir, je suis un mandataire, voilà tout. —Un devoir! En recueillant contre Tiborce tout ce qui pourrait, je ne dirai point prouver qu'il est coupable, mais permettre d'élever un soupçon contre lui, vous croyez donc remplir une mission?

—Oui, Léa.

—Et pouvez-vous me faire juger de son importance.

—Savez-vous à qui je dois mon talent, ma fortune.

—Aux Montgrand, répondit Léa; vous tirez vanité de la médiocrité de

de votre famille, de votre fortune...

—Tant d'autres font autrement, Léa, qu'il ne faut peut être pas trop accuser les humbles.

Eh bien! Je me suis dit que pour moi c'était un devoir de rendre à cette famille le bien qu'elle m'a fait. Les services qu'elle m'a rendus. Je ne veux pas que Tancrede de Montgrand soit pauvre, je ne veux pas...

—Que Paule de Montgrand manque de dot, puisqu'après l'avoir faite riche, vous songez à l'épouser.

—Léa! fit Posquères, vous laissez ma miséricorde et ma patience Paule! moi, songer à faire ma femme de Paule de Montgrand, cette sainte que Dieu garde pour lui? Mais vous ne comprenez donc ni la reconnaissance, ni l'admiration, ni la pureté! Votre cœur de jeune fille est donc gangrené sans retour! Et vous avez osé débattre tant d'intérêts sordides que vous ne comprenez plus le désintéressement. Il faut bien que vous y croyiez, cependant, malheureuse fille, car je n'aspire point à l'honneur d'obtenir pour femme Mlle de Montgrand, et je n'ai jamais songé à tirer vengeance de votre mépris. Ecoutez moi pour la dernière fois, Léa, je vous en supplie, je suis ici pour vous seule, et si vous me laissez partir, c'en est fait de vous tous, je le jure...

(A suivre)

étude approfondie sur la culture des abeilles; le printemps suivant il acheta des abeilles et il en confia la direction à ses deux enfants en leur donnant tous les profits qu'ils pourraient réaliser par cette nouvelle exploitation. Un de ces enfants a pu poursuivre un cours complet à une institution académique, uniquement avec les profits réalisés par ses abeilles; et l'autre n'a nullement été à charge à son père. Après trois années de culture des abeilles sur cette ferme, les profits obtenus dépassaient tous les autres profits de la ferme, même celui du bétail.

ANNONCES NOUVELLES

Chemin de fer du Cap Breton—A. P. Bradley Le Bazar de Silery—J. O. E. Verret, ptre

CANADA

QUEBEC, 19 FÉVRIER 1889

LES FOUDES DE M. LAURIER

Par le temps qui court la presse libérale est pleine des exploits de M. Laurier.

Il a anéanti M. Dewdney, il a massacré Sir John Macdonald, il a pulvérisé le ministère, dans la personne du nouveau ministre de l'Intérieur.

L'Electeur nous rapporte, par l'entremise de son correspondant parlementaire, quelques-uns des mouvements d'éloquence du chef de l'opposition fédérale.

Laissons parler ce correspondant échauffé :

Je vous ai dit l'autre jour un mot de la brillante mercuriale de M. Laurier à l'adresse du trop fameux Dewdney; j'ai vu vous donner quelques extraits de ce beau discours qui vous donneront une idée de l'aplomb qu'il a administré au persécuteur des Métis :

..... Quant au ministre de l'Intérieur Dewdney, je regrette d'avoir à dire, —oui je regrette vivement d'avoir à déclarer,— que, d'après ma manière de comprendre mes devoirs publics et de remplir ce que je considère être mon devoir non seulement à l'égard de la chambre mais encore à l'égard de ma conscience, je ne puis pas m'empêcher de dire que sa nomination au poste qu'il occupe mérite la plus sévère censure.....

Et, après une autre citation du même genre, le correspondant s'écrie: "Toute la belle harangue de M. Laurier a été sur ce ton-là. Ce pauvre Dewdney se tordait sur son siège," etc.

La plume du correspondant échauffé a-t-elle trahi l'éloquence de M. Laurier? C'est possible; mais, dans tous les cas, les échantillons qu'il nous transmet de cette fameuse philippique ne nous semblent point fondoyants, et nous prenons la liberté de croire qu'il n'y avait pas là de quoi se tordre.

Il nous semble que M. Dewdney n'a pas dû se montrer aussi sensible que cela à la brillante mercuriale du chef de l'opposition. Encourir la mauvaise opinion de M. Laurier, c'est déplorable sans doute, mais on peut s'en consoler avec des félicitations comme celles que M. Dewdney a reçues des hommes les plus distingués et les plus vénérables du Nord-Ouest.

Nous ne sommes pas l'avocat du ministre de l'Intérieur, mais il nous paraît juste de faire constater avec le débordement d'injures dont il est l'objet, les hauts témoignages d'estime et de confiance qu'il a reçus.

Voici des lettres de Mgr Grandin, du P. Lacombe et du P. Hugonnard, qui ne rendent pas du tout le même son que les périodes comminatoires de M. Laurier :

Evêché de Saint Albert, 25 juillet 1888.

A l'honorable M. E. Dewdney, Ministre de l'Intérieur, Honorable et cher monsieur,

A mon arrivée à St Albert, après avoir visité quelques missions, j'ai appris la grande nouvelle: "M. Dewdney est nommé ministre de l'Intérieur et surintendant général des affaires des Sauvages."

Permettez moi, honorable monsieur, de vous féliciter de cette promotion si bien méritée. Vos dix années d'expérience comme lieutenant gouverneur et commissaire des affaires des Sauvages dans les territoires du Nord-Ouest sont une ample qualification pour la charge nouvelle et plus importante de ministre de l'Intérieur.

C'est dans cette confiance que je vous prie d'agréer mes sincères félicitations avec mes meilleurs souhaits pour le succès de votre administration. Je demeure, honorable et cher monsieur

+ VITAL, évêque de St-Albert, O. M. I.

Ecole industrielle de Qu'Appelle, 2 septembre 1888.

Honorable Monsieur,

A l'occasion de votre entrée dans le cabinet, permettez-moi de vous présenter mes félicitations et de vous dire une fois de plus combien j'apprécie ce que vous avez fait pour moi et pour cette institution.

J'ai toujours considéré comme un devoir de respecter et honorer mes supérieurs et d'enseigner le respect, d'autant qu'il a été en mon pouvoir, dussé je en courir par là, ainsi que la chose est arrivée dans le passé, la malveillance de certaines personnes; mais ce devoir envers votre Honneur a été des plus agréables pour moi, vu l'occasion favorable qu'il me fournissait de vous prouver ma gratitude. VOTRE NOM RESTERA ATTACHÉ A CETTE INSTITUTION ET SES SUCCÈS SERONT TOUJOURS UN HONNEUR POUR VOTRE ADMINISTRATION.

MES SENTIMENTS A CET EGARD SONT PARTAGÉS PAR NOS RÉVÉRENDÉS SOEURS ET MES EMPLOYÉS. Aussi nous efforcerons-nous tous de les graver dans le cœur de nos élèves.

Je suis heureux de savoir que votre nouvelle position vous permettra encore d'étendre votre sollicitude à notre institution.

Avec mes félicitations et mes respects veuillez agréer l'assurance de mes plus sincères remerciements et croyez-moi pour la vie.

Votre fidèle reconnaissant

Serviteur.

J. HUGONNARD, Principal.

Calgary, 7 août 1888

Cher Monsieur et ami.

J'accuse réception de la lettre que vous m'avez écrite l'autre jour, à votre passage à Calgary, en route pour l'Est. Bien des remerciements. De fait, j'ai grand hâte de vous voir personnellement. Maintenant que vous êtes ministre et surintendant des affaires des Sauvages (département si important) nous, missionnaires parmi les Sauvages du Nord-Ouest, auront très souvent à nous mettre en rapport avec vous. Comme je vous l'ai déjà dit, nous nous réjouissons de ce que cette position vous soit échue. Vous connaissez bien le pays et tous ceux qui l'habitent. Dans ce district d'Alberta, je suis heureux de pouvoir dire que presque tous sans exception voient d'un bon œil votre nomination. Les sauvages vous aiment et se réjouissent de ce que vous avez le contrôle de leurs affaires. Au sein des membres du parlement n'était mieux qualifié que vous pour la position. J'ai la confiance que nos amis d'Ontario le comprendront bientôt. Je fais des vœux pour que vous soyez élu par acclamation; je ne crois pas, au reste, qu'il vous soit fait d'opposition.

Votre, etc.,

A. LACOMBE, O. M. I.

Nous avons donné le pour et le contre. M. Laurier dénonce et condamne: Mgr Grandin, le R. P. Lacombe et le R. P. Hugonnard félicitent et applaudissent.

Le public doit choisir entre ces autorités divergentes.

Pour nous, qui n'avons pas de renseignements particuliers, et qui devons nous en rapporter au témoignage d'autrui, notre choix est fait.

Entre M. Laurier d'une part, et les pasteurs du Nord-Ouest de l'autre, nous choisissons les pasteurs du Nord-Ouest. Et nous donnons à M. Dewdney tout le bénéfice de leurs éloges, au moins jusqu'à plus ample informé.

L'AFFAIRE COSTIGAN-LECLERC

La séance d'hier a été occupée tout entière par un débat intéressant sur l'affaire montée connue sous le nom de Costigan-Leclerc.

Il s'agit de l'accusation portée contre M. Costigan, et Sir Adolphe Caron d'avoir, grâce à M. Lynch, dépossédé injustement un colon, nommé Leclerc, de terrains miniers pour lesquels il avait droit à la préférence.

M. Lynch a prononcé un magnifique discours, un discours tellement fort qu'il a forcé M. Duhamel à reconnaître que sa conduite dans cette affaire était au-dessus de tout soupçon. Il a aussi vengé MM. Costigan et Caron des accusations portées contre eux.

MM. Duhamel, Blanchet, Gagnon, Poupore, Rochon ont continué le débat. M. Flynn a proposé l'ajournement.

L'espace nous manque aujourd'hui pour traiter à fond cette question. Mais nous tenons à y revenir, et à faire connaître toute la vérité à nos lecteurs.

Nous regrettons de savoir que la condition de l'honorable M. Pope ne s'améliore pas. Sir John Macdonald a dû en conséquence prendre la direction du ministère des chemins de fer.

LES DEBATS DE DESJARDINS

Nous aurions dû, avant ce jour, parler des Débats de M. Desjardins, dont nous avons reçu un exemplaire pour l'année 1888.

Nous ne saurions dire trop de bien de cette excellente publication. Pour tous les hommes politiques et pour tous les journalistes politiques, elle est désormais indispensable. C'est l'histoire de la province de Québec depuis 1879 que renferment ces volumes.

Voici le dixième tome! Une décade, dans la carrière d'une publication de ce genre, c'est une étape qui mérite qu'on la signale. Nous reproduisons donc avec plaisir, la préface dont M. Desjardins fait précéder son dixième volume :

Le présent volume complète la première décade de l'existence des Débats. Dix ans! C'est toute une carrière pour nos publications canadiennes d'un caractère tout particulier comme celle-ci. Fondées en 1879, avec la ferme détermination de faire leur chemin et de vivre quand même, pourvu que leur utilité fut chose admise, les Débats ont lutté contre les chances adverses avec courage et persévérance.

Les débuts ont été orageux et remplis d'écueils. Le sympathique encouragement des hommes publics de toutes les nuances politiques, de même que l'appui toujours si généreux que mes confrères de la presse n'ont pas cessé de m'accorder, voilà le secret de ces dix années de laborieuse existence.

Quelle courte que soit cette période, combien, cependant, ne s'est-il pas accumulé de matériaux précieux pour l'histoire de notre chère province! Les Débats, avec leurs quatorze mille pages environ de discours parlementaires, sont heureux de dire qu'ils fourniront sur large part de renseignements à l'historien, qui cherchera la cause des événements dont nous avons été les témoins.

A tous ceux qui ont bien voulu m'aider dans une œuvre aussi nouvelle, pour les efforts d'un simple particulier, que difficile à mener à bonne fin, je adresse mes plus sincères remerciements et de reconnaissance à l'occasion de la clôture de cette première décade. Qu'ils me permettent d'exprimer l'espoir que leur précieux concours ne me fera pas défaut à l'avenir.

Je sollicite vivement les sympathies de tous, l'expérience m'ayant prouvé qu'elles sont un puissant motif d'encouragement dans l'exécution d'un travail aussi considérable.

Les règles de la plus stricte impartialité continueront d'être scrupuleusement observées à l'avenir comme par le passé. Les Débats enregistrent ce qui se dit dans l'enceinte législative, mais ils n'ont pas de préférence pour personne. C'est à leur principal mérite, et pour rien au monde, ils ne voudraient changer une ligne de conduite qui seule peut assurer leur existence.

ALPHONSE DESJARDINS. Septembre, 1888

PETITE GAZETTE

Le dernier vote pris dans la législature d'Ontario a donné au gouvernement Mowat une majorité de treize voix.

Le Canadian Gazette annonce que soixante familles de Crofters, comprenant 300 personnes, émigreront au printemps prochain et viendront s'établir dans le Nord-Ouest canadien.

Les paroissiens de St Léon, comté de Maskinongé, feront une fête à leur curé, M. l'abbé Tessier, à l'occasion de son entrée dans le Chapitre de la Cathédrale de Trois-Rivières et ont prié Mgr des Trois-Rivières de présider cette fête.

Sa Grandeur a fixé la fête au 25 courant, voulant en même temps célébrer au milieu des paroissiens de St Léon et avec leur digne curé, le 22e anniversaire de sa consécration épiscopale.

On a célébré, le 14 février, à Memramcook, le 58e anniversaire de la naissance du vénérable supérieur du collège Saint Joseph, le Très révérend Père Camille Lefebvre, qui compte trente-quatre ans de prêtrise, dont vingt-cinq se sont consumés au service de la grande paroisse dont il a fait le foyer du développement intellectuel de l'Acadie. Nous nous unissons de tout cœur, dit le Moniteur Acadien, à nos amis de Memramcook pour souhaiter santé et longue vie à celui qu'ils vénèrent comme curé et que l'Acadie honore comme bienfaiteur.

Le Catholic News publie le câblégramme suivant :

Deux cardinaux seulement ont reçu leurs chapeaux jeudi dernier, l'archevêque de Catane et Mgr Macchi.

Mgr D'Annibale était trop malade pour assister à la cérémonie.

Les évêques dont les noms suivent ont été préconisés :

John T. Foley, Détroit; John T. Hennessey, Wichita; Thomas Hialin, Natchez; T. G. Dowling, transféré de Peterboro à Hamilton, Ontario.

Le chanoine O'Connor occupera le siège de Peterboro. Mgr John T. Kean, recteur de l'Université Catholique Américaine est nommé évêque titulaire d'Assaso pendant le consistoire, Mgr O'Connell, recteur du collège américain à Rome, a demandé et obtenu le pallium destiné à Mgr Janssens, archevêque de la Nouvelle-Orléans.

Parlement Fédéral

Séance du 18 février.

M. TAYLOR déclare qu'il est informé par des gens dignes de foi que M. J. E. Robertson, député du comté de Kings, Ile du Prince-Edouard, aux Communes, a accepté de l'argent du gouvernement fédéral, en qualité d'officier sanitaire et que, par conséquent, il a perdu le droit de siéger en chambre. Il propose que la question soit soumise au comité des privilèges et élections.

L'hon. M. LAURIER dit que l'usage des circonstances de ce genre est d'ajourner le débat afin de permettre au député incriminé de préparer sa défense. Le débat est en conséquence ajourné.

Plusieurs bills privés subissent leur seconde lecture.

Sir JOHN THOMPSON, en réponse à M. Thérien, dit que personne n'a encouragé nommé pour remplacer feu le jug. Globensky, à Joliette, mais que la nomination sera faite prochainement.

L'hon. M. CARLING, en réponse à Sir Richard Cartwright, dit que d'après les calculs du gouvernement, la population se répartit comme suit entre les différentes provinces: Ontario, 2,154,780; Québec, 1,479,036; Nouvelle-Ecosse, 487,417; Nouveau-Brunswick, 345,290; Manitoba, 139,654; Colombie, 131,366; Ile du Prince-Edouard, 120,170; Territoires du Nord-Ouest, 100,000.

Sir ADOLPHE CARON, en réponse à M. Wilson, dit que \$7,232 ont été dépensés l'année dernière à réparer la citadelle de Québec. Rien de spécial n'avait été voté à cette fin. \$15,000 ont été votés pour construire les casernes de la batterie C, à Victoria, dont \$8,900 ont été dépensés. Les appropriations de la Colombie Anglaise n'ont pas été dépensées à Québec.

Sir HECTOR LANGEVIN, en réponse à M. Bernier, dit que le gouvernement a fait distribuer à tous les juges de paix un recueil des lois criminelles.

M. TUPPER, en réponse à M. Casgrain, dit que le gouvernement a loué la rivière Matane pour neuf ans à partir de 1887.

Sir A. P. CARON, en réponse à M. Dessaint, dit que c'est l'intention du gouvernement de faire traduire en français les règlements de milice et de les distribuer aux officiers franco-canadiens.

M. COSTIGAN, en réponse à M. Lépine, dit que la question de réduire de \$75 à \$6 le prix de la licence pour la fabrication des cigares est sous considération.

L'hon. M. FOSTER, en réponse à M. Bergeron, dit que comme d'ordinaire, un certain nombre d'exemplaires de l'exposé financier seront imprimés en français.

TRAITÉS COMMERCIAUX

Sir RICHARD CARTWRIGHT commence ensuite le débat sur la résolution à l'effet que le Canada ait le droit de conclure lui-même ses traités commerciaux. Il y a sept ans, dit-il, une motion à peu près analogue que celle maintenant soumise à la chambre, fut proposée par l'hon. M. Blake. Pendant cette période il y a eu de nombreux événements se sont produits; ces choses douteuses sont devenues certaines, la fausseté de certaines propositions alors apparemment plausibles, est devenue évidente. Il importe donc pour ceux qui désirent étudier la question à fond de se reporter aux débats antérieurs et de repasser les événements qui ont eu lieu depuis.

Sir H. Cartwright termine en proposant les résolutions suivantes :

"Résolution 10 Qu'il est devenu d'une extrême importance pour la prospérité de la population du Canada que le gouvernement et le parlement fédéral obtiennent le pouvoir de négocier des traités de commerce avec les Etats étrangers ;

"Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté, la priant de donner pouvoir à son représentant le gouverneur-général du Canada, agissant par et de l'avis du Conseil Privé de la reine en Canada, de communiquer directement et par l'entremise d'un agent ou chargé d'affaire du Canada avec tout Etat étranger afin de prendre des arrangements commerciaux avantageux à ce pays, avec le consentement préalable

ou l'approbation subséquente du parlement canadien formulés par un acte.

M. FOSTER prend l'opposition à parti l'accusant de changer sans cesse de politique. En 1882, les libéraux étaient libres échangistes à outrance; aux élections suivantes, le cri libéral était l'union commerciale; maintenant ils viennent d'abandonner la réciprocité sans restriction pour suivre une autre chimère. (Non, non.)

Ce qui enlève beaucoup d'importance à la motion, c'est la manière dont on l'a traitée; il est visible que ce n'est là qu'une façon détournée d'arriver à la réciprocité commerciale. (Appl. à gauche.) Il n'y rien dans notre situation, actuelle qui puisse justifier ce changement. La libéralité de l'Angleterre à notre égard ferait de cette démarche un acte d'ingratitude.

A 6 hrs la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

M. FOSTER continue son discours.

Le Canada, dit-il, est pratiquement indépendant, la seule entrave à cette indépendance qui existe, c'est dans les cas où ses législations nuiraient aux intérêts généraux de l'empire. La libéralité de la mère-patrie s'est constamment fait sentir chez nous. En 1867, la Grande-Bretagne a fait tous ses efforts pour nous obtenir un bon traité de réciprocité; en 1871, l'Angleterre a encore montré sa sollicitude, le commissaire canadien à Washington, ayant obtenu les droits-établis à ceux des commissaires-anglais; en 1874, le gouvernement britannique a autorisé M. George Brown à négocier directement un traité, un traité qui a été méprisé par le sénat américain. Lorsqu'on a voulu entamer des négociations avec l'Espagne, la France, les Antilles, etc. Sir A. T. Galt a agi comme plénipotentiaire canadien, et a négocié directement. En 1883, le traité avec l'Espagne a été négocié par Sir Charles Tupper lui-même.

En 1888, sir Charles Tupper a été le représentant du Canada en négociant le dernier traité de Washington. Notre haut commissaire est de nouveau, cette année, autorisé à négocier un nouveau traité avec l'Espagne. Ajoutez à cela l'influence, le prestige et l'expérience de la mère-patrie dont nous profitons.

Dans ces derniers temps surtout, si l'Angleterre a à négocier un traité qui intéresse le Canada, elle en informe officiellement notre gouvernement, demandant son avis et accepte le représentant que nous choisissons.

Voilà, il semble, autant de liberté que nous pouvons en désirer, autant de libéralité que nous pouvons en espérer. L'on est donc en droit de conclure que la motion de l'opposition est inutile.

M. FOSTER réfute ensuite les arguments de Sir Cartwright concernant nos relations avec les Etats-Unis. Il démontre aussi les avantages de resserrer les liens qui unissent les colonies à l'Angleterre.

M. DAVIES prend la parole dans l'intérêt de l'opposition. Personne du côté du gouvernement ne lui répond.

M. LAURIER demande l'ajournement du débat, mais Sir John s'y oppose et demande le vote.

La motion étant mise aux voix, est rejetée sur division suivante: 66 contre 94; majorité du gouvernement: 28.

A 10.45 hrs la chambre s'ajourne.

Assemblée Législative

Lundi 18 février.

L'Orateur ne prend le fauteuil qu'à 3.30 hrs P. M.

INTERPELLATIONS

M. DUPLESSIS.—M. J. B. O. Dumont, avocat, est-il à l'emploi du gouvernement? Si oui, depuis quand? Quelle est la nature de ses fonctions et quels sont ses émoluments?

L'hon. M. TURCOTTE.—M. Dumont est employé à \$2.50 par jour, comme secrétaire particulier du procureur-général.

M. DUPLESSIS.—M. Moïse Masson, de Trois-Rivières, a-t-il été et est-il encore à l'emploi du gouvernement? Si oui, en quelle capacité?

Quels montants lui a-t-on payé jusqu'à ce jour et quel salaire recevra-t-il à l'avenir?

L'hon. M. DUHAMEL.—On lui a payé \$550.

M. DUPLESSIS.—Quel montant a-t-il ou devra-t-il être payé pour la bibliothèque de feu l'hon. juge Polette?

A quel montant a-t-il été ou devra-t-il être payé?

L'hon. M. TURCOTTE.—Le gouvernement s'est engagé à payer \$3,000 à Mme Polette.

M. DUPLESSIS.—M. Sévère Hamel, des Trois-Rivières, a-t-il été et est-il encore à l'emploi du gouvernement? Si oui, en quelle capacité? Quels montants a-t-il reçus jusqu'à ce jour et quel salaire recevra-t-il à l'avenir?

L'hon. M. DUHAMEL.—Il est employé comme garde forestier dans le comté de Saint Maurice. Il a reçu \$350.

SEANCE DU SOIR

L'hon. M. LYNCH continue son discours sur l'affaire Leclaire.

Il insiste sur l'absurdité de prétendre qu'on voulait déposséder Leclaire des lots 13 et 14, puisque les rapports démontrent qu'il n'y a jamais eu de défrichement et d'amélioration de faits sur ces lots. Il y a eu fond de tout cela un nommé Stewart qui désirait obtenir les terrains en question pour des fins minières et dans un but de spéculation. C'est lui qui a engagé M. Cameron, agent des Terres à Thurso, à écrire au département à propos des dits lots; subéquemment il a retiré ses représentations en faveur de Leclaire. Stewart a aussi engagé Sir James Grant à faire application pour un lot. Le rapport de M. Collins démontre qu'aucune amélioration n'avait été faite sur le lot 14 et que l'application de Sir A. P. Caron et l'hon. M. Costigan devait être reçue. Le rapport de M. Collins est corroboré en partie par M. Cameron.

L'hon. M. LYNCH dit que l'agitation faite à propos de cette affaire est assez étrange, puisque Leclaire a laissé écouler plusieurs années sans protester contre l'éviction dont il se plaint aujourd'hui d'avoir été la victime.

Le député de Brome demande au gouvernement de faire une enquête minutieuse sur toute cette affaire afin que sa réputation ne souffre pas davantage des accusations portées contre lui.

Il a toujours accompli ses devoirs de ministre de la couronne honnêtement, et il espère que l'avenir vengera son honneur outragé par des diffamateurs.

L'ex-commissaire des Terres reprend son siège au milieu des applaudissements de l'opposition.

L'hon. M. DUHAMEL dit que les documents démontrent que Leclaire était possesseur depuis 24 ans des lots dont il a été évincé. Il n'y a pas eu cependant assez d'amélioration sur le lot 14 pour accorder à Leclaire sa patente.

Le commissaire des terres de la couronne croit que M. Lynch a agi de bonne foi. Il y a eu cependant une grande faute de commission. Une enquête complète est à se faire et on espère pouvoir en remettre le résultat devant cette chambre avant la fin de la session.

Le gouvernement ne se propose pas de casser le lot de l'hon. M. Costigan parce qu'il semble avoir fait l'acquisition légalement. S'il y avait un moyen légal de remettre à Leclaire le lot en question, le gouvernement le lui remettrait.

M. POUPORE ne peut comprendre pourquoi le commissaire des terres met tant d'animosité dans ce débat. Il s'agit d'une simple question de justice à l'égard d'un ancien ministre accusé d'avoir favorisé des ministres fédéraux au détriment de Leclaire. Ce dernier a fait des travaux sur les lots 8, 9 et 10. Mais avait-il droit sur les lots 13 et 14? Un colon n'a droit qu'à deux lots, pas à sept.

Pourquoi Leclaire a-t-il attendu trois ans avant de protester? C'est qu'il a été poussé à cela par des spéculateurs et le Free Press d'Ottawa. Ce journal diffamateur aura bientôt à répondre devant les tribunaux de ses attaques brutales contre Sir A. P. Caron et l'hon. M. Costigan.

L'hon. M. GAGNON trouve la discussion irrégulière. Il maintient qu'une injustice grave a été commise à l'égard d'un colon. Leclaire était pauvre et on lui a enlevé sa terre pour la donner à des hommes riches. Ou le gouvernement précédent a spolié volontairement un colon, ou il a été trompé par son agent à Thurso. Les documents seront mis devant la chambre et tout sera alors tiré au clair. Je reconnais que les accusations portées contre l'hon. M. Lynch sont injustes, qu'il est à l'abri de tout blâme.

L'hon. M. BLANCHET dit que le commissaire des terres ayant reconnu que son prédécesseur avait agi en parfaite équité et que la transaction a été faite légalement, l'affaire devrait arrêter là. Leclaire a eu tort d'arriver trop tard; d'autres applications ont été faites avant la sienne, et ça a dû y faire droit en conséquence. Le premier arrivé, le premier servi. Il ne convient pas de parler ici de riches et de pauvres. Les lois sont faites pour tout le monde; elles protègent tout le monde, à un égal degré.

R. ROCHON continue le débat.

M. FLYNN propose l'ajournement du débat.

Après quelques affaires de routine, la séance est levée.

LA VERITE SUR le CANADA

Sir Charles Tupper refute certaines opinions fausses

Londres, 18.—Vendredi soir Sir Charles Tupper a répondu à la santé de l'empire colonial à un banquet donné par lord Onslow, le gouverneur actuel de la Nouvelle-Zélande. Il a défendu le Canada et les autres colonies de l'accusation d'extravagance parce que leurs dettes publiques étaient considérables. Il a dit que les dettes avaient été con-

tracées pour les arts de la paix et non pour les arts de la guerre et avaient aidé à faire la prospérité des colonies.

C'est pour cette raison que les valeurs financières du Canada et des autres colonies sont des mieux cotées sur le marché financier de Londres.

A propos de la rumeur qu'il y aurait des changements dans le cabinet fédéral du Canada, Sir Tupper a dit que ces rumeurs l'avaient fort amusé.

Parlant ensuite de la prétendue dissolution du parlement fédéral à propos de la question de l'annexion, il est convaincu que l'annexion du Canada par les Etats Unis ne sera pas prise en considération de notre temps.

Si jamais, dit-il, Sir John Macdonald était remplacé par un Canadien-français, il n'y aurait aucun danger de voir se rompre l'union intime qui existe entre la patrie et le Canada; car la reine n'a pas de sujet plus loyal que les Canadiens d'origine française.

LE BILL DES JESUITES La question exposee et defendue dans les eglises catholiques

Toronto, 18.—Le bill des Jésuites a fait le sujet des divers sermons dans les différentes églises. hier. L'évêque Walsh, de London, a dit à l'église St-Marie que l'Eglise catholique était persécutée et mal comprise du peuple qui ne la connaissait pas.

Le docteur Wild a dit que la loi du Canada n'a pas le pouvoir d'incorporer les Jésuites et par conséquent la province de Québec n'a pas non plus ce droit. Il doute même si un homme assainant un jésuite sur la rue, si la loi anglaise le peudrait.

Echos & Nouvelles

—Les Cancers, les tumeurs cancéreuses, sont guéris par les vertus purifiantes de la Salsapareille d'Ayer.

Chronique religieuse

Dimanche, le 17 février, Son Eminence le cardinal Taschereau est entré dans sa 70e année.

Le cardinal Newman a 88 ans. Le plus jeune des cardinaux est Son Eminence le cardinal di Rende: il a 42 ans.

Le cardinal Taschereau, par ordre d'âge vient le 28e.

L'Université Laval recevra prochainement, de Rome, une magnifique étole qui a figuré à l'exposition du Vatican et qui lui a été offerte de la part de Sa Sainteté.

—Le Rénovateur des Cheveux de Hall fournit le principe nutritif qui alimente et supporte la chevelure.

Tribunaux correctionnels

A la cour de police, le soldat de la batterie B qui a subtilisé samedi soir deux pantalons au magasin de nouveautés de M. Bélanger, rue Notre-Dame, Basse-Ville, a comparu et a été envoyé en prison en attendant son procès.

Un de ses camarades de la batterie qui marchandait des valises tandis que lui chippait des pantalons et qui était aussi en état d'ivresse, a été arrêté en même temps. Il a comparu devant Son Honneur le recorder, qui l'a acquitté.

Que signifie Impérial ?

C'est un article manufacturé par un chimiste expert après plusieurs années d'étude minutieuse et d'expériences scientifiques, et qui est appelé Imperial Cream Tartar Baking Powder. Elle rend le pain très léger, très blanc, ainsi que les biscuits, les gâteaux, etc. Elle est en vente chez tous les épiciers.

Aux sourds Une personne guérie de surdité et de bruits dans la tête après 23 années, enverra une description de sa maladie gratis à toute personne qui en fera l'application à Nicholson, 177 rue McDougall, New-York. Québec, 19 février 1889. 393

Retraite

Une grande retraite est commencée depuis dimanche à l'église de N. D. de Lévis.

La retraite des dames qui durera huit jours a lieu premièrement, ensuite viendra celle des hommes qui embrassera aussi une huitaine.

Les prédicateurs sont les RR. PP. Debongnie, recteur de la congrégation de Ste-Anne, Sternon et Barolet.

Bataille de dames ! ! !

L'hiver est arrivé avec son voicing cortège de fêtes et de bals... Soici que nos élégante mondaines se préparent dans le mystère du cabinet de toilette de la saison... Elles combinent des costumes, inventent des coiffures et réunissent les forces de tout l'arsenal féminin...

Dans cette revue décisive, il n'en est pas une qui ne pense à cette arme toute puissante qui est la grâce du sourire !... Aussi plus que jamais, demandent-elle appel à leur dentifrice préféré, au merveilleux Elixir dentifrice de RR. PP. Bénédicins de l'Abbaye de Soulac qui sait redonner à leur dents une éblouissante blancheur et à leurs gencives un ton de rose.

Fielle ami des soirées d'hiver, il évitera bien des vilaines fluxions en chassant rapidement les maux de dents légers, gagnés en montant en voiture...

Agent Général : A. SEGUIN-BORDEAUX Se trouve au Comptoir Parisien, 16 rue St-Jean, Haute-Ville.

Petite chronique

—La rougeole sévit en ce moment à Québec. —Jugement sera rendu aujourd'hui, en Cour Supérieure, contre la défenderesse, dans une cause de M. Simon Peters et la Commission du havre, pour travaux publics. Le montant accordé par le tribunal sera d'au moins \$100,000.

L'Expérience du Révérend PERE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu le vénérable Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit: "78 E. 5th St., New York, 16 Mai, 1882. Messrs. J. C. AYER & Co: Je fais, l'hiver dernier, une prose à une dame qui tourmentait mes membres de démangeaisons intolérables, la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu furieux me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais au même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrhale; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSAPAREILLE d'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avais fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à son service, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la normale dose. Après un temps très-court, la toux et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me suis sentie plus forte, et ce résultat je le dois à la SALSAPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. Un premier traitement de trois doses par jour, et avant que la deuxième flacon fut fini, ma santé était complètement rétablie, de mes émis faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables. A vous, avec respect, Z. P. WILDS."

Le cas cité ci-dessus est un cas mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvées la faculté de la SALSAPAREILLE d'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité faible.

La Salsapareille d'Ayer

purité, enrichit, et fortifie le sang, étouffe l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de résister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Rhumatismales, Eruptives de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉ PAR LE Dr. J. C. AYER & Co., Lowell, Mass. Se trouve dans toutes les Pharmacies; prix \$1, six flacons pour \$5.

L'Onguent et Pilules d'Holloway

Conseil aux faibles.—Ceux qui sont exposés à une température changeante pendant une période prolongée dont on recherche tous les moyens de mettre de côté tous les obstacles à leur santé. Cet Onguent rafraichissant, frotté avec soin sur la peau est le remède le plus sûr contre toute les maladies de la gorge et de la poitrine. L'esquinancie, le relâchement des amygdales, le mal de gorge, les glandes enflammées, le Catarrhe ordinaire, la bronchite, maladies prédominantes, en cette saison, peuvent être enrayées aussitôt que découvertes, et chaque symptôme guéri par le traitement simple et effectif d'Holloway L'Onguent et les Pilules sont fortement recommandés pour la facilité avec laquelle ils arrêtent l'influenza; ils soulagent en un court temps incroyablement la fièvre et la toux fatigante.

Dernière Edition

CRISE EN FRANCE

M. Méline décourage M. Rouvier

Paris, 18.—M. De Freyinet a refusé d'entrer dans le cabinet de M. Méline. M. Méline reconnaissant l'impossibilité de former un cabinet qui serait basé sur le principe de concentration des groupes républicains a abandonné cette tâche.

On croit que le président Carnot s'adressera à M. Rouvier à qui il confiera la tâche de former un cabinet.

La chambre n'a siégé que durant quelques minutes aujourd'hui et a ajourné à demain. Elle a rejeté une proposition d'ajourner à jeudi prochain.

M. Delatre a donné avis qu'il proposerait la formation d'un ministère en dehors de la chambre.

Le sénat, par un vote de 207 contre 62, a adopté un projet de loi déclarant que les offenses de la presse, surtout les insultes contre les personnages publics, seraient poursuivies devant les tribunaux de police correctionnelle.

Guillaume et Bismarck

Berlin, 18.—L'empereur Guillaume II a donné une longue entrevue au prince Bismarck aujourd'hui.

Les débentures du chemin de Québec au lac St-Jean

Londres, 18.—Les débentures du chemin de fer de Québec au lac St-Jean sont cotées à 1 et 1/4 de prime.

IRLANDE

O'Brien à la Cour—M. Healy, son avocat chasse du palais

Dublin, 18.—M. O'Brien a été amené devant la cour de Tralee aujourd'hui sur le troisième bref de sommation émané contre lui pour offenses en vertu de l'Acte des crimes.

Une force additionnelle de militaires et d'hommes de police était sur pied. M. O'Brien était pâle.

Au cours de l'audition de la poursuite, M. Healy, l'avocat de M. O'Brien, a appelé le colonel Turner un lâche. Le magistrat président la cour demanda à Healey de se rétracter. Ayant refusé de le faire il fut expulsé de force de la salle de la cour.

Puis la cour ajourna de suite.

Explosion et pertes de vies

Hartford, Conn., 18.—A 4.30 heures ce matin, la bouilloire du "Park Central Hotel" a fait explosion avec une force terrible; tout le devant et un côté de la bâtisse se sont écroulés; tous les escaliers ont été mis en pièces de telle sorte qu'il était impossible à ceux qui demeureraient à l'hôtel de s'échapper.

On pense qu'environ soixante personnes ont été ensevelies sous les ruines.

Personnel

M. Jules Baillargeon, marchand de vins, est de retour depuis dimanche d'un voyage en France, en Espagne, etc.

—M. C. A. Cornellier, avocat à Montréal, est arrivé en cette ville, hier soir.

M. Cornellier représente, devant le comité chargé d'étudier la nouvelle charte de la cité de Montréal une quarantaine de propriétaires de maisons sises sur la rue Notre-Dame ouest, propriétaires qui s'opposent aux pouvoirs demandés par la ville au sujet de l'élargissement de cette rue.

Ecole d'escrime

On nous informe qu'une école d'escrime doit bientôt être ouverte à Québec. Elle sera dirigée par M. Charles Prevost de Clermont Tonnerre, un Français arrivé récemment des Etats Unis et ancien officier d'artillerie en France.

Incendie aux bureaux de l'Electeur

Le feu s'est déclaré dimanche soir dans les bureaux occupés par l'Electeur et la Justice. Les pompiers ont réussi à l'éteindre assez promptement, mais il en est résulté des dommages assez considérables. Le rez de chaussée occupé par le magasin de M. Thomas May a été inondé d'eau, et les marchandises ont été gâtées.

Générosité de poète

On nous informe que M. Louis Fréchet a abandonné au Cercle de La Salle la propriété du poème magnifique qu'il a écrit en l'honneur du bienheureux fondateur de l'institut des Frères de la doctrine chrétienne. La brochure est en vente chez tous les libraires Pruneau & Kirouac, Langlais et Filleau.

Pharmaceutique

M. Arthur Collet, ancien employé de la maison Ed. Morin & Cie, vient d'être admis, à Boston, à la pratique de la pharmacie, après avoir subi de brillants examens. M. Collet réside actuellement à Fall River, Mass., et est au service de son frère, M. le docteur P. A. Collet,

qui possède dans cette ville une magnifique pharmacie.

Nos meilleurs souhaits à l'heureux candidat.

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant un toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie. "En 1837 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et le passage de quelques jours sans sommeil. Je fus soigné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE d'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la restauration des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL-CERISE, j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie." HORACE FAIBROTHER, Buckingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Group—Écoutez une Mère. "Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE d'AYER, dont il avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joie, au moins d'une demi-heure, le petit malade respira librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait guéri le vie de mon cher. Jugez de ma gratitude. A vous sincèrement, Mrs. ESTER GRANGER, 150 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites. "Je souffrais depuis huit années de Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE d'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri." JOSEPH WALDEN, Bethesda, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être guérie par l'emploi du PECTORAL-CERISE d'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉ PAR Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendu par tous les droguistes.

Marché au Charbon

Table with 2 columns: Fuel type and Price. Includes items like Wishu pour engin, Sydney pour engin, etc.

Chemin de Fer du Cap Breton

Soumissions pour un Pont aux GRANDS DÉTROITS, C. B.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soumissionnaire, et enscloses: "Soumissions pour Pont," seront reçues jusqu'au mercredi midi, le 6 mars 1889.

On pourra voir les plans et devis au bureau de l'ingénieur en chef des chemins de fer du gouvernement, à Ottawa, où des formules de soumission pourront être obtenues le et après mercredi, 20 février courant.

On devra envoyer avec chaque soumission un chèque de banque pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque peut consister en argent comptant ou en un chèque de banque accepté payable au ministre des chemins de fer et canaux et il sera annulé si la soumissionnaire refuse de contracter quand il en sera requis, ou si après avoir signé le contrat il ne fait pas l'ouvrage d'une manière satisfaisante, suivant les plans, les spécifications et le contrat.

Les chèques seront rendus aux personnes dont les propositions ne seront pas acceptées. Les soumissions devront être faites d'après les formules fournies. Le déposant ne s'oblige pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

Par ordre, A. P. BRADLEY, Secrétaire.

DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER ET CANAUX, OTTAWA, 7 février 1889 Québec, 12 février 1889—3f 11ps 941

Patinoir de Québec

(GRANDE ALÉE) Entrée tous les jours, le dimanche excepté, de 8 h. a. m. à 6 h. p. m. et de 8 à 10 p. m.

AVIS DE MUSIQUE

Musique les MARDIS et JEUDIS après-midi et les MERCREDIS et SAMEDIS soir. Admission 10 cts; usage des patins, 10 cts. extra.

Billets pour la saison, comme suit: Billet de famille, comprenant les membres d'une famille vivant sous le même toit, n'excedant pas six en nombre, et ne comprenant pas plus qu'un jeune homme âgé de 18 ans et plus. \$5.00

Les souscripteurs peuvent obtenir des billets en s'adressant au trésorier M. A. W. Colley, au Patinoir toutes les après-midis, entre quatre et six heures.

Les personnes à qui ces heures ne conviendraient pas pourront laisser leur nom et leur adresse au bureau des billets, en aucun temps de la journée. Par ordre, ROBERT C. WELCH, Secrétaire de l'Association des patineurs de Québec. Québec, 12 février 1889 1915

Advertisement for RR. PP. BÉNÉDICTINS dental elixir. Includes text: PLUS DE MAUX DE DENTS! L'Elizir, Poudre et Pâte Dentifrices. Maison fondée en 1807 SEGUIN Bordeaux.

Garrigue & Jalras, 16, RUE ST-JEAN, Seuls agents pour Québec et la province. Québec, 15 décembre 1888—3m

CREDIT PAROISSIAL C. B. LANCTOT, 1664, Rue Notre-Dame MONTREAL, P. Q.

Manufacturier de Statues de tous genres, Magnifiques choix de chasubleries, calices, ciboires, bronzes, Importateur d'ornements, bronzes, orfèvreries d'Egiises, Soies, Mérinos, etc. —TOUJOURS EN MAINS— Vins de messe, Encens, Cierge, Chandelles, Huile d'Olive, Veilleuses, Chapelets, etc., etc. Aux prix les plus modérés. Une commande est respectueusement sollicitée. Québec, 5 mai 1888—12m 779

A vendre. HUIT BEAUX EMPLACEMENTS dans la plus belle partie du village de Saint-Jean Deschallions, dont deux mesurent un demi-arpent de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, et les autres cinquante pieds sur un demi-arpent. Les deux premiers se trouvent bornés par le chemin royal et font le coin de la rue. Ce serait un endroit superbe pour y bâtir un grand magasin. L'église est à proximité. Ces emplacements seraient vendus ou concédés en tout temps d'ici au premier de juin prochain. Le prix varierait suivant les conditions du marché, depuis deux cent cinquante à trois cent piastres. La paroisse de St-Jean Deschallions donne beaucoup d'argent, vu qu'il y a des briqueteries et qu'il s'y fait un grand commerce de bois et d'écorces. S'adresser F. X. DESROBERT, St-Jean Deschallions. Québec, 12 avril 1888—8f 767

Les Pianos Williams. CETTE maison est établie depuis 50 ANS, elle fabrique plus de pianos, et elle en a plus en usage que toutes les autres compagnies canadiennes réunies. Des centaines sont en usage depuis vingt ans et sont encore bons. Ces pianos ont obtenu le patronage des classes les plus élevées ainsi que celui des FAMILLES ROYALES; ils sont reconnus comme étant les meilleurs pianos à la portée de toutes les bourses en Amérique; ils sont aussi en usage dans les principaux couvents et dans les grandes maisons d'éducation de la Puissance. Plus de 7,000 sont en usages dans les villes de Montréal et Québec. SEUL AGENCE autorisée à Québec. BERNARD & ALLAIRE, Éditeurs de musique, 77 et 79, Rue St. Jean H. V. Québec, 30 janvier 1889.

Le Bazar de Sillery. Sous le bienveillant patronage de Son Em. le Cardinal Taschereau, En faveur de L'ÉCOLE DES FRÈRES DE CETTE PAROISSE. S'ouvrira au mois de JUILLET prochain. Voici les noms des Dames qui ont la direction des tables: TABLE ST-PATRICE OU DU VILLAGE.—Mmes Jas. McInenly, Jas. Timmony, M. Phillips. TABLE DE BRIDGEWATER.—Mmes O. Gignac, N. Falardeau, Jos. Langlois, J. Gauthier. TABLE ST-MICHEL.—Mmes Chs Dubé, Dr Ph. Dubé, T. Mahoney, F. Murphy, P. Cassidy. TABLE DE BERGERVILLE.—Mmes Nap. Lamontagne, Jos. Bolvin, Alb. Furniss, D. Falardeau. TABLE DES RAFFRACHISSEMENTS.—Mmes W. Aubin, S. Connolly, J. Eagan. J. O. E. VERRET, Ptre, Secrétaire. Québec, 15 février 1889. 943

AVENDRE HISTORIQUE DE L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE VICTOIRES BASSE-VILLE DE QUÉBEC Deuxième centenaire 1688-1888 Par N. E. DRONNE. Prix: 25. Québec, 20 juillet 1888. 921

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

DÉPART DE QUÉBEC

Train Express à 7.30 p. m.

Train Express à 10.03 p. m.

Le train du dimanche part de Québec pour Montréal à 1.30 heures p. m.

QUÉBEC ET LAC ST-JEAN

Allant au Nord

8.00 a. m.—Express direct pour le Lac St-Jean, tous les jours arrivant à la jonction Chambord à 6.30 p. m., et à Roberval à 7.10 p. m.

Allant au Sud

6.15 a. m.—Train mixte de St-Raymond tous les jours, pour Québec, y arrivant à 9.35 a. m.

GRAND-TRONC

TRAIN MIXTE

2.00 P. M.—Train mixte laissera la Pointe Lévis pour Richmond et tous les points de l'Est et l'Ouest, arrivant à Montréal à 8.00 P. M.

TRAIN DU SOIR

8.30 P. M.—Express pour Richmond, Sherbrooke, Island, Pond, Gorham, Lewiston, Portland, Montréal et tous les points de l'Ouest et l'Est, et du Sud-Ouest et du Nord-Est.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Trains laissera Lévis pour Halifax et St-Jean à 8.00 a. m.

QUÉBEC-CENTRAL

Express—quitte Lévis à 1.10 p. m., arrive à Sherbrooke à 8.00 p. m. et à New-York, 11.45 a. m.

Bateaux à Vapeurs

QUÉBEC ET LÉVIS

Les bateaux font le trajet entre Québec et Lévis tous les 1/2 heures. Prix 20 cents aller et retour.

TRAVERSE DE QUÉBEC A LÉVIS.

Table with columns for destination (Lévis) and departure times for various routes (A.M., P.M.).

Pour le Québec Central

Table with columns for destination (Lévis) and departure times for various routes (P.M.).

TRAVERSE DU GRAND TRONC

Table with columns for destination (Lévis) and departure times for various routes (P.M.).

Advertisement for Baker's Breakfast Cocoa, featuring an image of a woman and text describing the product's quality.

Israel Dumais, NOTAIRE.

M. DUMAIS a ouvert son bureau à S. LOUIS DE MÉTABETCHOUAN, (LAC S. JEAN, P. O., CHAMBOURD), près de la jonction du chemin de fer de Québec et du Lac S. Jean, où il a fixé sa résidence.

ELIXIR Préparé par les SŒURS DE L'HOPITAL DU SACRÉ-CŒUR

Cet élixir contient l'état soluble et assimilable) tous les principes du sang heureusement associés à l'esprit de vin et au célèbre Fer Broviac.

Frechon, Lefebvre & Cie 1645, Rue Notre-Dame Montréal FABRICANTS

d'Ornements d'Eglises et de Statues Religieuses. Vases sacrés—Garnitures d'autel—Lustres à cristaux—Chasubles—Soirées—Linges d'églises

Nouvelles importations de Merinos, Say et Coton à tablier pour communautés religieuses!!!

Soutanes faites sur mesures... VINS DE MESSE... CIERGES ET HUILE D'OLIVE...

Une Spécialité Québec, 9 mai 1888—1 an

PILULES et ONGUENT HOLLOWAY

LES PILULES Purifient le Sang, corrigent tous les Dérangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS!

L'ONGUENT Est un remède infallible pour les Maux de Jambes, ceux des Seins, Blessures, Écloues, Malaises et Ulcères.

Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX.

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, OXFORD STREET.

J. & W. REID Fabricants de Papiers. 124, Rue ST-PAUL, QUEBEC.

MOULIN DE PAPIER A LORETTE. Papier pour journaux, papier Manille pour envelopper feutre à lambris, feutre à tapis, feutre à couverture sec et goudronné.

EAU ST-LEON effluve de l'efficacité de cette eau merveilleuse

La lettre qui suit parle d'elle-même : CHERS MESSIEURS.—Durant trois ans, j'ai eu à lutter contre cette maladie mortelle, la Dyspepsie, tellement que j'étais privé de presque toute nourriture mais surtout de viande.

LOUIS JOBIN, Statuaire OIN des RUES CLAIR FONTAINE et BURTON, QUARTIER MONTCALM, QUEBEC

A VENDRE. LA MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ connue sous le nom de CHATEAU-BIGOT, dans la paroisse de Charlesbourg, contenant 140 arpents de terre en superficie, dont 20 dans un bon état de défrichement.

Livres à Vendre A LA LIBRAIRIE DU Courrier du Canada

Flour du Carmel, par le Révd Père Antoine-Brain, \$1.00. L'Édit-Dieu, par l'abbé H. R. Casgrain, \$2.00

à vendre. Mécanisme de Moulin à Scie! M. C. LÉOPHE LAVOIE de la PETITE RIVIÈRE ST-FRANÇOIS, a en vente un superbe mécanisme de MOULIN A SCIE pour la somme modique de NEUF CENT DOLLARS.

SCIENTIFIC AMERICAN

ARCHITECTS & BUILDERS Edition of Scientific American.

PATENTS TRADE MARKS. To have your mark not registered in the Patent Office, apply to MUNN & CO., and procure immediate protection.

BANQUE FRANÇAISE, 5, BROADWAY, NEW-YORK.

Pour \$5 par mois, ou \$1.25 par semaine, On peut acheter à crédit une obligation à lots de la ville de Paris, (Emprunt 1871), PRODUISANT INT. RÉT ET PARTICIPANT A 4 TIRAGES PAR AN

De Québec aux Antilles NOTES DE VOYAGE Par M. l'abbé MONTMINY

On demande des Agents sérieux VENTE et achats de valeurs Américaines et Européennes au comptant ou à terme.

LIGNE ALLAN. Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Mottes

Les lignes de cette compagnie se composent des vapeurs en fer à double engin suivants construits sur la Clyde.

Table listing ship names, tonnage, and commanders for the Allan Line.

La voie la plus courte sur mer entre l'Amérique et l'Europe, la traversée s'effectuant en cinq jours seulement d'un continent à l'autre.

Table listing shipping routes to Liverpool and Halifax with departure dates.

Table listing shipping routes to Liverpool, Queenstown, Saint-Jean T.-N., Baltimore et Halifax.

Table listing shipping routes for the Glasgow Line.

A vendre. LE MAGNIFIQUE MOULIN construit sur la RIVIÈRE BA TISCAN, l'endroit qui sépare la paroisse de Ste-Genève de celle de St-Narcisse, dans le comté de Champlain.

LEVAIN ROYAL Les Gâteaux de Levain Royal sont les Faveurs du Canada. Ils sont faits avec le meilleur levain qui ait jamais existé.

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE. Les Pilules et Onguent Holloway

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins.

IMPERIAL BAKING POWDER

Maintenant en vente Au bureau du Courrier du Canada. HISTOIRE DE LA Paroisse du Cap Santé DE 376 PAGES, Par M. l'abbé F.-X. GATIEN.

CONDITIONS —DU— Courrier du Canada

Prix de l'abonnement RATION QUOTIDIENNE

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir :